



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/299

Fourniture, pose, maintenance et entretien de toilettes publiques
Lot 1 : Fourniture, pose et maintenance de toilettes publiques automatisées
Autorisation de signer et exécuter le marché

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet la fourniture, pose, maintenance et entretien de toilettes publiques automatisées.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n^o2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et sans maximum et un opérateur économique (articles 78 et suivants du Décret n^o2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres).

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Fourniture, pose et maintenance de toilettes publiques automatisées
2	Prestations d'entretien et nettoyage de toilettes publiques automatisées

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 29 juillet 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au 13 septembre 2016 à 11h00.

Pour chaque lot, la durée du marché est de 4 ans.

Le délai d'exécution est à proposer par le candidat et ne devra pas excéder 60 jours.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères intervenant pour le jugement des offres étaient les suivants

. Pour le lot n^o1 - Fourniture, pose et maintenance de toilettes publiques automatisées :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard :	50%
- des qualités fonctionnelles des fournitures	25%
- des moyens techniques et humains dédiés	10%
- de la nature et étendue de la garantie proposée	15%
Critère : Prix des prestations	40%
Critère : Délai de livraison sans excéder 60 jours	10%

. Pour le lot n^o2 - Prestations d'entretien et nettoyage de toilettes publiques automatisées :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard :	40%
- de la qualité des moyens humains dédiés	15%
- de la qualité des produits proposés	15%
- de la méthode d'organisation et de gestion du personnel dédié	10%
Critère : Prix des prestations	40%
Critère : Le délai d'intervention pour les visites d'entretien supplémentaire uniquement (ligne 1.02 du BPU) sans dépasser le délai maximum de 12 heures	20%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 03 novembre 2016 a décidé d'attribuer le marché de fourniture, pose, maintenance et entretien de toilettes publiques Lot 1 (Fourniture, pose et maintenance de toilettes publiques automatisées) à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter le marché de fourniture, pose, maintenance et entretien de toilettes publiques Lot 1 (Fourniture, pose et maintenance de toilettes publiques automatisées) à l'entreprise suivante :

Lot 1 : Fourniture, pose et maintenance de toilettes publiques automatisées
MPS Toilettes Automatiques SAS pour un montant minimum de 45 000€HT / pas de montant maximum

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, qui dans sa séance du 03 novembre 2016, est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le maire à signer et exécuter le marché de fourniture, pose, maintenance et entretien de toilettes publiques Lot 1 (Fourniture, pose et maintenance de toilettes publiques automatisées) à l'entreprise suivante :

Lot 1 : Fourniture, pose et maintenance de toilettes publiques automatisées
MPS Toilettes Automatiques SAS pour un montant minimum de 45 000€HT / pas de montant maximum

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_299-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Page 3 sur 3